



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury des concours de recrutement
de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal
ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement » au titre de l'année 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « Prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2023 :

Monsieur Laurent HENOT

Ingénieur du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale de l'Essonne
Président ;

Madame Magalie LEMOINE

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale des Hauts-de-France ; **Vice-Présidente** ;

Madame Sylvie BREDA

Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale du Val-d'Oise ;

Madame Julie DEFFON

Ingénieure du génie sanitaire – Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales ;

Monsieur Hervé FLANDRIN

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Article 2

En cas d'indisponibilité de Monsieur Laurent HENOT, la présidence sera assurée par Madame Magalie LEMOINE

Article 3

Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 mai 2023,

Monsieur Olivier MORIETTE



Chef du département allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération, par intérim